

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – MOTION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document et dans le cadre du suivi

N° de l'objet 26.007	Date du dépôt 26.01.2026	Heure du dépôt 19:46	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : ... distribuée la première fois lors de la séance du 29.01.2026 et inscrite à l'OJ de la séance du			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le :			
Décision :			
Délai pour classement :			
Classement :			

Les champs en couleur sont à remplir obligatoirement avant l'envoi. Ils seront intégrés à l'ordre du jour.

Au nom du/des groupes : Vert'libéral		
Titre Pour une transparence accrue des crédits simplifiés (Art. 16 RCF)		
Contenu : Le groupe Vert'libéral demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de proposer une modification du règlement afin que : <ul style="list-style-type: none">• Le vote des crédits relevant de l'Art.16 fasse l'objet d'un vote séparé de celui du budget général.• Chaque crédit ayant dépassé la limite initiale des deux exercices comptables soit systematiquement réévalué et présenté avec une justification courte mais distincte, garantissant que la procédure simplifiée ne devienne pas une zone grise budgétaire. L' « arrêté spécifique » mentionné à l'Art. 16 al. 2 soit traité comme un point distinct de l'ordre du jour , permettant un débat ciblé si les élus le jugent nécessaire.		
Demande d'urgence (par défaut, la réponse « Non » est retenue) :		
Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) : Pascal Kaufmann		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Brigitte Leitenberg		

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : Chancellerie.communaleCHX@ne.ch